

TELEGRAMME EN DATE DU 9 JUILLET 1948 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE MEDiateur DES NATIONS UNIES CONCERNANT LA REPONSE ARABE
AUX PROPOSITIONS DU MEDiateur EN VUE DE LA PROLONGATION DE LA TREVE

Voici le texte complet de la réponse arabe reçue ce matin par le
Médiateur de son représentant au Caire :

"Le Comité politique de la Ligue des Etats arabes a étudié avec la
plus grande attention la proposition présentée par le Médiateur des Nations
Unies en vue de la prolongation de la Trêve et a pris acte des raisons qui,
de l'avis du Médiateur, justifient une telle prolongation. A ce sujet, le
Comité désire rappeler que les Gouvernements arabes ont été contraints
d'intervenir militairement en Palestine le 15 mai dernier, en réponse à
l'appel des habitants arabes qui constituent la majorité écrasante de la
population, pour mettre fin aux massacres commis par les terroristes
sionistes contre les Arabes et l'humanité, pour rétablir la loi et l'ordre
public dans le pays et permettre à ses habitants de jouir des attributs de
l'indépendance et du droit à disposer d'eux-mêmes.

En vérité, c'est grâce à cette intervention armée qu'il a été possible
de sauver de nombreuses vies arabes, d'éviter de grandes destructions et de
nouvelles effusions de sang ainsi que de rétablir la paix, le droit et
l'ordre dans les régions occupées par les armées arabes.

En dépit du fait que les armées arabes étaient alors maîtresses de la
situation, les Etats arabes ont accepté la résolution du Conseil de sécurité,
en date du 29 mai dernier, les invitant à donner leur assentiment à une
trêve de quatre semaines qui pût permettre au Médiateur des Nations Unies
de remplir ses fonctions. Ce ne fut que pour démontrer leur bonne volonté
et donner une nouvelle preuve de leur sincère désir de coopérer avec les
Nations Unies, aux efforts tentés pour arriver à une solution juste et
pacifique du problème de Palestine, qu'ils ont agi ainsi.

Toutefois, les craintes qu'éprouvaient les Arabes de voir les sionistes
violer à coup sûr les conditions de la Trêve, se sont révélées bien fondées.
En fait, malgré ces conditions, les sionistes ont poursuivi leurs agressions
contre les Arabes dans les zones qu'ils occupaient et ont constamment
persisté, pendant toute la durée de la Trêve, dans leur politique d'importation
clandestine dans le pays d'immigrants, d'armes et de munitions, ainsi qu'ont

pu le constater les observateurs des Nations Unies. Ils ont également occupé un certain nombre de villages et de positions qui n'étaient pas en leur possession quand a été donné l'ordre de cesser le feu. De plus, ils ont intensifié leurs actes d'agression contre les habitants pacifiques, brûlant leurs villages et leurs récoltes dans différentes parties du pays. Ils ont commis des atrocités contre la population civile, pillant les maisons et les biens et obligeant les habitants à construire des fortifications, à creuser des tranchées et à accomplir d'autres travaux pénibles.

Toutes ces activités, qui constituent une violation flagrante de l'esprit et de la lettre de la résolution du Conseil de sécurité, en date du 29 mai, de même que des conditions de la Trêve reconnues et acceptées par les deux parties, ont dûment été portées à l'attention du Médiateur des Nations Unies.

En fait, ces violations flagrantes de la Trêve constituaient par elles-mêmes une justification suffisante d'une reprise immédiate de la lutte par les Etats arabes. Toutefois, quoiqu'il leur en coûtât, ils ont patiemment maintenu la paix dans le désir de donner au Médiateur des Nations Unies toute latitude de poursuivre ses efforts afin d'arriver à une solution pacifique. Malheureusement, solution proposée par Médiateur, fondée sur maintien du statu quo tendant au partage et à la création de l'Etat juif a été une grande déception pour les Arabes. Il est évident que statu quo qui a inspiré propositions présentées par Médiateur est résultat d'activités sionistes terroristes dans lesquelles ils ont été encouragés par politique d'hésitation et d'indécision adoptée par ancienne puissance mandataire dans maintien de l'ordre dans le pays, politique qui non seulement a permis aux bandes sionistes de réunir des forces importantes, de construire des fortifications solides dans de nombreuses régions du pays et de lancer des attaques par surprise contre la population pacifique, mais encore d'occuper sans combat de nombreuses villes, de nombreux villages et d'importantes régions.

Le Médiateur est pleinement conscient du fait que le partage et la création de l'Etat juif dans le pays sont à l'origine du différend actuel. C'est pourquoi la proposition d'adopter statu quo comme base de discussion pour arriver à solution pacifique et permanente du problème se révèle indubitablement incompatible avec principes de justice et démocratie et nuisible aux intérêts permanents des habitants du pays. De plus, la prolongation de la Trêve dans les conditions actuelles signifierait sanction donnée au statu quo, que le Médiateur a adopté comme base de sa proposition.

Tous ces facteurs nous éloignent de l'objectif de la mission de Son Excellence, qui est de trouver solution pacifique et juste du problème.

De plus, les sionistes poursuivent l'organisation et la consolidation de leur Etat et il n'y a aucun espoir d'obtenir leur collaboration pour arriver au règlement pacifique souhaité, qui était le but de la Trêve. Ceci est confirmé par mémorandum du Médiateur en date du 5 juillet exposant ses commentaires sur les contre propositions arabes.

Son Excellence se déclare absolument persuadée qu'il n'existe aucune possibilité de convaincre les Juifs de renoncer à leur indépendance actuelle sur le plan culturel et politique et d'accepter la fusion dans un Etat unitaire. Il n'est donc pas raisonnable, surtout lorsqu'on a exprimé cette conviction, d'espérer que la prolongation de la Trêve amènerait à désirer un règlement pacifique. Au contraire, une telle prolongation aiderait les terroristes sionistes à intensifier leurs actes d'agression, ce qui aggraverait une situation déjà sérieuse et ne servirait pas la cause de la paix.

En réalité, la prolongation de la Trêve dans ces conditions porte préjudice aux Arabes de Palestine qui sont la majorité. En fait, plus de 250.000 civils parmi la population arabe du pays ont été forcés par le terrorisme, l'anarchie et l'insécurité provoqués par les bandes sionistes, à abandonner leurs foyers et leurs biens pour se réfugier dans les pays arabes, sans ressources, après que les sionistes eussent pillé leurs foyers et se fussent emparés de tous leurs biens. Par contre, la Trêve en Palestine a eu pour effet d'ouvrir toutes grandes, et sans limitation aucune, les portes à l'immigration juive qui, en quatre semaines, a atteint des proportions sans précédent dans l'histoire du pays. Dans ces conditions, il est parfaitement naturel que les sionistes accueillent avec joie la prolongation de la Trêve, puisque celle-ci ne les aide pas seulement à continuer leurs actes de violence et de pillage à l'égard de leurs voisins arabes et à poursuivre une politique d'immigration juive illimitée, mais nuit également au rétablissement de la paix et de la sécurité.

Rien ne saurait être plus satisfaisant aux yeux des Arabes, qui sont de fervents partisans de la paix, que l'arrêt de toute effusion de sang et la solution des problèmes par des moyens pacifiques; mais comme il est impossible de persuader la minorité juive de renoncer à ses ambitions politiques, auxquelles le Médiateur n'a cessé de faire allusion, et à sa détermination d'imposer sa volonté par la force et par des moyens terroristes à la majorité écrasante des habitants du pays qui font partie de la nation

arabe; comme la minorité juive viole les termes de la Trêve et utilise le répit qu'elle lui donne pour intensifier ses attaques contre les Arabes et pour submerger le pays sous un flot ininterrompu d'immigrants, les Etats arabes se trouvent dans l'obligation de ne pas accepter la prolongation de la Trêve dans les conditions actuelles et de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à ces conditions.

Néanmoins, cette attitude ne devrait pas empêcher le Médiateur de poursuivre ses efforts ni de formuler d'autres propositions en qualité de Médiateur des Nations Unies."
